

## Sujet 2023 du Concours de la Clinique juridique de la Sorbonne

Aurélie, jeune auditrice financière ayant fraîchement prêté serment au barreau de Paris, vient d'intégrer DeLotte&Cie, un cabinet d'audit à la renommée internationale. Connaissant les pratiques de ces prestigieux cabinets, Aurélie a longtemps accepté de travailler d'arrache-pied dans l'espoir de devenir dans quelques années l'une des prochaines associées de DeLotte&Cie. Cependant la jeune femme doit, en plus de travailler 90 heures par semaine en moyenne, subir des remarques désobligeantes et des pressions répétées de la part de certains auditeurs.

Plusieurs scandales ayant altéré récemment sa notoriété, DeLotte&Cie mène depuis peu des actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs. L'objectif est d'éviter ou, à défaut, de mieux gérer les situations de harcèlements moral ou sexuel par la mise en place de procédures de signalement anonyme et d'un meilleur accompagnement des salariés victimes.

Malgré le volontarisme du cabinet et de son comité de direction, les auditeurs, qui bénéficient d'une grande liberté de management, continuent néanmoins d'avoir des pratiques douteuses que tolèrent et parfois même approuvent la plupart des associés.

C'est dans ce contexte que Pierre, auditeur sénior, a été témoin, un après-midi, d'un étrange échange au sein du cabinet. Alors qu'il passait devant la BU Industrie, il a surpris une conversation entre Aurélie et Guillaume, son manager. Bien que n'ayant pas saisi l'intégralité des propos, il entendit Guillaume demander très sèchement à Aurélie de lui remettre un dossier confidentiel sous peine d'aller prévenir le directeur juridique de son manque d'investissement dans la vie du cabinet. A quoi, Aurélie avait répondu quelque chose comme : « Tu peux arrêter de systématiquement me mettre la pression pour tes dossiers, je vais le faire ».

Après que Guillaume fut sorti du bureau en claquant la porte, Pierre était allée voir Aurélie qui semblait manifestement secouée : elle avait les mains tremblantes et les yeux brillants. Alors qu'il essayait de la faire parler de ce qu'elle venait de vivre, elle le coupa aussitôt en souriant de manière forcée. Il était clair qu'elle souhaitait donner le change en dédramatisant la situation « tu sais, c'est le travail qui veut ça ! Guillaume est dur, mais rien de surprenant, ça va aller ! ».

Cette histoire avait tracassé Pierre toute la semaine, plus le temps passait, plus il avait la conviction que l'évènement auquel il avait assisté n'était pas isolé mais que c'était au contraire une énième manifestation du management par la terreur de Guillaume. C'est la raison pour laquelle il se décida finalement à aller en parler à Corinne, membre du CSE qui pris la chose suffisamment au sérieux pour juger bon d'en prévenir la direction.

A la suite de ce signalement, la direction décida de mettre en place une enquête contradictoire permettant de démêler le vrai du faux. Plusieurs salariés en poste et anciens salariés furent interrogés. Tous travaillaient ou avaient travaillé tant avec Guillaume qu'avec Aurélie.

La plupart des anciens salariés attestèrent que Guillaume avait du mal à gérer ses émotions ainsi qu'une fâcheuse tendance à rudoyer ses collaborateurs... tout en concédant que ce type d'agissement était loin d'être inhabituel dans ce milieu professionnel. Les remontées sont plus contrastées par les salariés en postes. Si deux auditeurs juniors louèrent le calme et la bienveillance dont pouvait faire preuve Guillaume, leur supérieur hiérarchique direct, plusieurs nouvelles recrues - qui travaillaient dans d'autres services - confirmèrent la mauvaise réputation de Guillaume et l'ambiance délétère qu'il faisait régner à son étage.

Aurélie fut également interrogée. Cette dernière se dit surprise et expliqua que Guillaume était certes exigeant, qu'il pouvait lui arriver de rabaisser certains collaborateurs - elle y compris -

en employant des remarques blessantes, mais que de tels comportements étaient dus au stress inhérent aux responsabilités qui étaient les siennes, d'autant que son équipe était structurellement en sous-effectif. S'il est vrai qu'elle avait trouvé la situation difficile ces derniers mois, cela ne lui paraissait pas anormal, il fallait juste qu'elle s'endurcisse.

En apprenant qu'une enquête était diligentée contre lui, Guillaume ressentit une profonde injustice et insista pour donner sa version des faits. Il n'avait - selon lui - jamais rien fait de bien méchant, juste ce qu'il fallait pour que les équipes travaillent correctement. S'il se montrait à ce point exigeant, c'était uniquement dans l'intérêt du cabinet, le manque de rigueur et le non respect des délais sur certains dossiers pouvant avoir des conséquences graves en termes de responsabilité. Pour agrémenter sa colère, le CSE lui refuse sans cesse sa demande d'accès aux comptes rendus.

Convaincu que Guillaume n'était pas la « bonne personne » qu'il se disait être, Pierre, entreprit de se procurer par tous les moyens les éléments qui pourraient aider à le démasquer. Un soir, il profita d'être seul dans les locaux pour visiter le bureau de Guillaume qui, par mégarde, avait laissé sa messagerie professionnelle ouverte. L'occasion était trop belle. Après plusieurs minutes à faire défiler les nombreux mails de la journée, le regard de Pierre fut attiré par un message à l'intitulé énigmatique « Privé : A. ». Sans hésiter, il ouvrit le mail, et découvrit avec stupéfaction le message suivant adressé à l'associé gérant : « Salut Mathieu, j'ai réussi à récupérer le dossier d'Aurélie, je te le mets en pièce-jointe. Quelle incapable. Elle ne sera cependant bientôt plus un problème, elle craquera avant la fin du mois, je m'en assure ». Pierre prit en photo le mail et referma rapidement l'ordinateur.

Depuis quelques jours, l'ambiance est irrespirable au cabinet. Toutes les conversations tournent autour de l'enquête. Quant aux relations entre Guillaume et Aurélie, elles se sont fortement refroidies. Si Guillaume ne lui adresse plus la parole depuis le début de cette histoire, elle sens bien les regards lourds de reproches qu'il lui porte dans les couloirs.

Un matin, alors qu'elle attendait son tour pour prendre un café, Guillaume, dont les yeux étaient fixés sur son portable, la bouscula malencontreusement, faisant tomber l'un des dossiers qu'elle avait dans les mains :

- « Excuse-moi Aurélie, puis-je ramasser ton dossier ou vas-tu encore m'accuser d'harcèlement », demanda-t-il ironiquement.
- Après un silence gênée, Aurélie répondit : « Je ne pense pas que ce soit le lieu pour parler de cela ».
- « Au contraire, puisque tout le monde est au courant, ne veux-tu pas qu'on en discute devant témoins ? »
- « Ne commence pas Guillaume », répondit-elle sèchement.
- « Pourquoi tu t'énermes Aurélie ? » demanda Guillaume en souriant.

Aurélie sentit la colère monter en elle et sans porter attention aux gens qui les entouraient, s'exclama : « Tu m'emmerdes Guillaume ! Qu'est-ce que tu veux ? Que je quitte le cabinet ? Tu peux crever connard. ». Elle regretta instantanément ces mots en apercevant les regards ébahis, dont celui de Mathieu, l'associé-gérant.

Qu'en pensez-vous ?

NB : Finalement victime d'une sanction disciplinaire, Guillaume a saisi le Conseil de Prud'homme à l'encontre de son employeur.